

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata tenue au deuxième étage de l'Hôtel-de-Ville, 369, avenue Principale à Dégelis, le 26 février 2025 à 19 :30 heures.

PRÉSENCES M. Raymond Lavoie (Biencourt), M. Bernard Caron (Dégelis), Mme Vicky Ouellet (Lac-des-Aigles), Mme Linda Lévesque (Packington), M. André St-Pierre (St-Athanase), M. Alain Morin (St-Elzéar-de-Témiscouata), M. Alain Dubé (St-Eusèbe), M. Jocelyn Pelletier (St-Honoré-de-Témiscouata), M. Claude Gallant (St-Jean-de-la-Lande), M. Normand Lizotte (St-Louis-du-Ha ! Ha !), M. Bruno Malenfant (St-Michel-du-Squatec) et M. Denis Blais (Témiscouata-sur-le-Lac), tous membres du conseil d'administration et formant quorum sous la présidence de M. Claude H. Pelletier (Rivière-Bleue).

Assistent également M. Maxime Groleau (RIDT).

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La lecture de l'ordre du jour est effectuée par M. Claude H. Pelletier.

Il est proposé par M. Denis Blais, appuyé par Mme Linda Lévesque, d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points d'informations « Suivi des conteneurs à chargement avant sur le territoire », « Suivi étude internalisation du transport » et « Modification de la réglementation régionale en gestion des matières résiduelles » tout en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-1804

2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE RÉGULIÈRE

M. Maxime Groleau effectue la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée régulière et en fait un suivi, pour la rencontre tenue le 20 novembre 2024.

Les points d'informations « Suivi des conteneurs à chargement avant sur le territoire », « Suivi étude internalisation du transport » et « Modification de la réglementation régionale en gestion des matières résiduelles » sont traités dans le suivi du dernier procès-verbal et différentes explications sont données par M. Maxime Groleau.

M. Claude H. Pelletier demande aux membres s'ils ont des questions ou commentaires.

Il est proposé par M. Bruno Malenfant, appuyé par Mme Vicky Ouellet, et résolu que le procès-verbal de la rencontre du 20 novembre 2024 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-1805

3) COMPTES PAYÉS ET À PAYER

M. Maxime Groleau effectue la lecture des comptes payés et à payer.

Il est proposé par M. Alain Morin, appuyé par M. Bernard Caron, que les listes suivantes des comptes payés et à payer soient acceptées.

COMPTES PAYÉS AU 26 FÉVRIER 2025

Caisse Pop. Desjardins des Lacs de Témiscouata	3 709,38 \$
Banque Nationale du Canada	2 689,96 \$
Financière Banque Nationale	2 635,96 \$
Caisse Pop. Desjardins du Trancontinental	1 228,02 \$
Groupe EMS	1 142,05 \$
Mécanique Francis Bouchard Inc	178,21 \$
Livraison M.L.2019	12,04 \$
Acklands Grainger Inc	402,41 \$
Auto-Moteur R-D-L Inc	7 193,71 \$
Électronique Mercier	171,03 \$
Picard Réjean	1 020,00 \$
Excavation Tanguay Inc	229,95 \$
Francotyp-Postalia Canada Inc	137,80 \$
Garage André L'Italien	149,92 \$
Témis Chevrolet Buick GMC Ltée	3 592,09 \$
Caisse Pop. Desjardins des Lacs de Témiscouata	1 027,10 \$
Banque Nationale du Canada	1 033,28 \$
Financière Banque Nationale	1 139,96 \$
Caisse Pop. Desjardins du Transcontinental	625,14 \$
Ministre du Revenu du Québec	383,28 \$
Caisse Pop. Desjardins du Transcontinental	630,52 \$
Caisse Pop. Desjardins des Lacs de Témiscouata	1 137,44 \$
Banque Nationale du Canada	955,00 \$
Financière Banque Nationale	1 149,80 \$
Gestion BCK Inc (9110-9991 Québec Inc)	2 545,26 \$
Acoulon Louise	274,14 \$
Agat Laboratoires LTD	5 340,59 \$
AG360 Arpenteurs-Géomètres Inc	4 943,93 \$
Arsenal Média Inc	1 088,81 \$
Automation D'Amours Inc	1 069,27 \$
Avantis Coopérative	848,09 \$
Bégin & Bégin Inc	643,86 \$

BENEVA	5 842,68 \$
Brandt Tractor	1 513,59 \$
BUROPRO Citation	534,18 \$
Bell Canada	1 997,20 \$
Co-Éco	6 438,60 \$
Cloutier Michel	234,42 \$
DAS (Fédéral et Provincial)	62 841,63 \$
Dumont Dany	1 149,75 \$
Émond Denis	831,38 \$
Équipement Protection du Témis Inc	590,27 \$
Érablière Miclerc	144,00 \$
Excavation Émilien Ouellet Inc	1 845,35 \$
Excel Promo+Inc	886,74 \$
Ferme Yves Pelletier	2 816,89 \$
Francotyp-Postalia Canada Inc	689,86 \$
GFL Environnemental 2023 Inc	49 622,23 \$
GLS Logistics Canata Ltd	559,66 \$
Gravier Bérubé & Fils Inc	1 734,68 \$
Groleau Maxime	494,24 \$
Groupe Forestier de L'Est du Lac Témiscouata	29 312,40 \$
Harnois Énergies	7 846,48 \$
Hydro-Québec	5 907,17 \$
Info-Dimanche	620,88 \$
La Buanderie Rivière-du-Loup Ltée	210,45 \$
Laurentides Environnement Inc	4 484,88 \$
Les Pétroles Jacques Larochelle Inc	370,47 \$
Magasin Coop Squatec	20,07 \$
Maheu & Maheu	128,77 \$
Mallette S.E.N.C.R.L.	7 381,40 \$
Martin Éric	183,00 \$
Martin Jean-François	360,22 \$
Mastercard	7 659,07 \$
Métal AP Inc	112,16 \$
Ministre des Finances	89 276,43 \$
Municipalité de Dégelis	10 501,85 \$
Nordikeau	1 488,93 \$
Northwest Tires Inc	1 350,00 \$
Pages Jaunes	94,94 \$
PG Solutions Inc	1 878,69 \$
Pièces Témis Inc	575,30 \$
Place du Travailleur Enr.	572,21 \$
Potvin Jacinthe	377,93 \$
Radiateur Martin Inc	542,97 \$
RMG Prévention	723,19 \$
Ross Jilliane	165,57 \$
Sémer inc	6 145,78 \$
Service Accès-emploi	20 143,62 \$
Services sanitaires A. Deschênes Inc	352 236,73 \$
Simetech Environnement Inc	5 075,43 \$
Société V.I.A. Inc	98 785,49 \$
Toromont Cat (Québec)	112,16 \$
Transport Forestier Hugo Beaulieu	6 774,91 \$
Tribu Communication Web	2 406,80 \$
Véolia ES Canada	6 607,41 \$
Webetic	191,81 \$
WSP Canada Inc	1 897,09 \$
Total payés	862 618.01 \$

COMPTES À PAYER AU 26 FÉVRIER 2025

Acoulon Louise	153,14 \$
AGAT laboratoires Ltd	788,73 \$
Arsenal Média Inc	324,23 \$
Avantis Coopérative	2 080,35 \$
BENEVA	2 921,34 \$
BUROPRO Citation	1 291,65 \$
COMAQ	661,11 \$
CSSFL	1 600,46 \$
Dubé Jacques	270,00 \$
Francotyp-Postalia Canada Inc	373,68 \$
GFL Environnemental 2023 Inc	29 447,29 \$
Groleau Maxime	59,76 \$
Info-Dimanche	310,44 \$
Jacques Lamonde	231,10 \$
Komtek Sécurité	183,96 \$
Laurentides Environnement Inc	1 093,07 \$
Les Pétroles JMB	990,24 \$
Livraison M.L. 2019	12,04 \$

Magasin Coop Squatec	18,40 \$
Maheu & Maheu	177,64 \$
Mastercard	4 010,00 \$
MRC Témiscouata	230,97 \$
Municipalité de Dégelis	1 928,91 \$
Municipalité de St-Michel-du-Squatec	273,20 \$
Northwest Tires Inc	581,77 \$
Oxygène Design	1 247,48 \$
Pages Jaunes	47,47 \$
Pièces Témis Inc	344,53 \$
Place du Travailleur Enr.	48,98 \$
Potvin Jacinthe	29,77 \$
Radiateur Martin Inc	123,24 \$
Raymond Chabot Grant Thorton	13 883,23 \$
Remorquage STP Inc	402,41 \$
Ross Jilliane	184,75 \$
Roy Dany	400,00 \$
Sémer Inc	3 799,35 \$
Services sanitaires A. Deschênes Inc	210 785,40 \$
Simetech Environnement Inc	2 489,58 \$
Société Mutuelle de Prévention	1 715,95 \$
Surplus G. Rioux Inc	452,54 \$
Transport Forestier Hugo Beaulieu	2 375,67 \$
Tribu Communication Web	601,70 \$
Weight-Tronix Canada	1 972,98 \$
Total à payer	290 918.51 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2025-1806**

4) **ADMINISTRATION**

a) **Élections à la présidence et à la vice-présidence**

Élection d'un(e) président(e) et secrétaire d'élection

Il est proposé par M. Bruno Malenfant, appuyé par Mme Vicky Ouellet, et résolu que M. Maxime Groleau soit nommé président et secrétaire d'élection.

Élection d'un(e) président(e)

Ouverture des mises en candidature

Il est proposé par M. Claude Gallant que M. Claude H. Pelletier soit proposé à titre de président de la RIDT.

Aucune autre mise en candidature

Fermeture des mises en candidature

Il est proposé par M. Bernard Caron de procéder à la fermeture des mises en candidatures.

M. Claude H. Pelletier accepte la proposition.

M. Claude H. Pelletier est élu au poste de président.

Élection d'un(e) vice-président(e)

Ouverture des mises en candidature

Il est proposé par M. Bruno Malenfant que M. Bernard Caron soit proposé à titre de vice-président de la RIDT.

Aucune autre mise en candidature

Fermeture des mises en candidature

Il est proposé par M. Alain Morin de procéder à la fermeture des mises en candidatures.

M. Bernard Caron accepte la proposition.

M. Bernard Caron est élu au poste de vice-président.

Autorisations pour les signatures des chèques, accès aux comptes et autres

Suite aux élections des officiers, et du fait qu'il n'y a pas de changement aux postes de président et de vice-président, il n'est pas nécessaire de passer une nouvelle résolution pour autoriser les signataires aux comptes et aux autres effets de la RIDT.

Pour les ouvertures ou modifications aux comptes ainsi que pour les chèques, deux signatures sont nécessaires (dont un employé et un administrateur).

Pour les transactions par le biais des solutions Internet mises en place par les institutions bancaires utilisées par la RIDT (Desjardins, Banque Nationale et Manuvie), une seule signature est requise.

Les personnes autorisées à effectuer ces opérations, signer les effets et à accéder à tous les comptes pour faire les opérations requises pour la RIDT sont le président, le vice-président, M. Maxime Groleau, directeur général et Mme Jacinthe Potvin, adjointe administrative.

b) **Refinancement - Emprunt R-007**

La RIDT doit effectuer un refinancement qui concerne 2 règlements d'emprunt (R-006 et R-007). L'ouverture des soumissions par le ministère des Finances est prévue le 17 mars prochain à 10h00 pour un déboursé le 24 mars 2025.

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 791 900 \$ qui sera réalisé le 24 mars 2025

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata souhaite emprunter par billets pour un montant total de 791 900 \$ qui sera réalisé le 24 mars 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Pour un montant de
R 007	216 900 \$
R 007	7 900 \$
R 006	567 100 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros R 007 et R 006, la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Mme Vicky Ouellet, appuyé par M. André St-Pierre, et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 24 mars 2025;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 24 mars et le 24 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le président, Claude H. Pelletier, et le secrétaire-trésorier, Maxime Groleau;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026	34 000 \$	
2027	35 500 \$	
2028	37 000 \$	
2029	38 700 \$	
2030	40 300 \$	(à payer en 2030)
2030	606 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros R 007 et R 006 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 24 mars 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2025-1807

c) États financiers vérifiés au 31 décembre 2024

M. Maxime Groleau effectue la présentation des états financiers vérifiés au 31 décembre 2024. Ceux-ci ont été préparés par Raymond Chabot Grant Thornton. L'année financière 2024 se termine avec un surplus de 231 796 \$, soit 4,2 % du budget adopté.

Il est proposé par M. Normand Lizotte, appuyé par Mme Vicky Ouellet, d'approuver les états financiers vérifiés de la RIDT au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2025-1808

Une copie sera transmise à chaque municipalité membre afin que les conseils municipaux les entérinent aussi. Le rapport sera aussi transmis au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, par la plateforme prévue à cet effet.

d) Mauvaises créances

Il n'y a aucune mauvaise créance à radier pour l'année financière terminée en 2024.

La RIDT a quelques comptes clients en attente mais va continuer les relances nécessaires pour recevoir les montants. Le montant total des comptes problématiques est de 1 249 \$ auprès de 8 clients.

Comme prévu, tous les comptes à recevoir qui sont liés à des travaux d'urgence pour des vidanges d'installations septiques seront envoyés aux municipalités concernées pour être payés par les taxes de service, si les clients ne payent pas directement la RIDT.

e) Assurances entreprises et véhicules 2025

Les propositions reçues pour le renouvellement des assurances 2025 sont les suivantes :

- Promutuel Assurance 20 424 \$
avec une répartition de 2 533 \$ pour les véhicules automobiles et 17 891 \$ pour l'entreprise et la machinerie.
- La Municipale (Fonds d'assurance des municipalités du Québec) 20 856 \$
avec une répartition de 1 951 \$ pour les véhicules automobiles et 18 905 \$ pour l'entreprise et la machinerie.

Il est proposé par M. Alain Dubé, appuyé par M. Normand Lizotte, d'approuver le renouvellement d'assurances déposé par l'assureur actuel de la RIDT, Promutuel Assurances.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2025-1809

f) Suivi – Partenariat avec Éco Entreprise Québec et gestion des contenants de récupération

L'entente qui lie la RIDT à Éco Entreprise Québec (ÉEQ) a débuté en décembre dernier. Elle prévoit un remboursement complet des coûts réels liés à la collecte et au transport des matières recyclables ainsi qu'une compensation pour les frais de gestion et les frais de réparation/distribution des contenants de collecte.

La plateforme de déclaration des coûts sera accessible au début avril 2025 pour que la RIDT effectue sa première reddition de compte. Le premier versement à recevoir de la part d'Éco Entreprise Québec concernera donc 4 mois puis chaque trimestre par la suite.

Service de réparation et distribution des bacs roulants de récupération

La RIDT avait signifié à ÉEQ qu'elle souhaitait faire elle-même les différents travaux nécessaires pour la réparation et la distribution des bacs roulants de récupération sur son territoire.

ÉEQ a pris entente avec un fournisseur (USD Global) pour qu'il livre à la RIDT les pièces de remplacement et les bacs roulants neufs nécessaires. Il n'y a aucuns frais pour la RIDT pour avoir ces pièces ou ces bacs.

Les utilisateurs qui ont besoin peuvent donc faire une demande à la RIDT qui ira directement faire le nécessaire sur place. Le service est gratuit et prévu pour les clients résidentiels et les industries, commerces et institutions (ICI) assimilables à du résidentiel.

Pour les autres ICI, les pièces et contenants de récupération doivent être à leurs frais mais la RIDT peut quand même s'occuper du service.

La RIDT sera compensée pour ces travaux à chaque trimestre par ÉEQ selon les montants forfaitaires définis par ÉEQ.

Il est proposé par M. Alain Morin, appuyé par M. Bruno Malenfant, d'accepter le fonctionnement prévu entre la RIDT et Éco Entreprise Québec pour le service de réparation et de distribution de bacs roulants de récupération au Témiscouata en régie interne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2025-1810

Mise à disposition de conteneurs à chargement avant pour la récupération

La RIDT souhaite mettre en place ou remplacer des conteneurs de récupération non-conformes qui sont présents à certains endroits et qui sont admissibles au financement par Éco Entreprise Québec.

Dans le cadre de l'entente avec ÉEQ, la RIDT a deux options pour ces conteneurs, les acheter ou les louer. ÉEQ a confirmé à la RIDT qu'elle pouvait aller de l'avant avec l'achat si elle le souhaite car leur amortissement et autres frais seront remboursés.

Pour la première commande, la RIDT a demandé des soumissions sur invitation pour la fourniture de conteneurs de récupération conformes de différents formats soit 36 conteneurs 8 vg³ (profil bas), 12 conteneurs 4 vg³ et 9 conteneurs 2 vg³, incluant la livraison à l'écocentre de Dégelis. Le détail des prix soumis par Soudure JM Chantal et LAURIN est fourni aux membres.

Il est proposé par M. Denis Blais, appuyé par Mme Vicky Ouellet, que la RIDT accepte la soumission de Soudure JM Chantal d'un montant de 103 859,30 \$ avant taxes pour la fourniture et la livraison des conteneurs à chargement avant pour la récupération.

L'achat de ces conteneurs sera effectué à partir du fond de roulement de la RIDT et son remboursement sera étalé sur une période de 10 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2025-1811

g) Aide-mémoire de collecte 2025-2026

M. Maxime Groleau présente aux administrateurs le nouvel aide-mémoire de collecte 2025-2026. Celui-ci est rendu en impression (11 300 copies) et sera distribué, comme chaque année, dans toutes les boîtes aux lettres de la région par Poste Canada.

Des copies seront aussi disponibles dans les bureaux municipaux et les écocentres.

Une version PDF sera aussi accessible sur le site web de la RIDT.

h) Entente de partenariat AgriRÉCUP – RIDT pour les plastiques agricoles

Tous les membres ont reçu une copie du projet d'entente de partenariat à intervenir entre AgriRÉCUP et la RIDT pour la gestion des plastiques agricoles et acéricoles assujetties à la responsabilité élargie des producteurs.

Il est proposé par M. Bruno Malenfant, appuyé par M. Alain Dubé, que la RIDT accepte l'entente de partenariat proposée, incluant les ajustements mentionnés au niveau des compensations à recevoir par la RIDT et du transport pris en charge par AgriRÉCUP pour certaines tubulures d'érablière.

M. Maxime Groleau est autorisé à signer l'entente pour le compte de la RIDT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2025-1812

i) **Démarches pour la mise en place d'un programme régional d'aide financière pour l'achat de produits visant la réduction à la source**

Le plan de gestion des matières résiduelles 2024-2031 prévoit, à la mesure 2-9 « Provoquer, accompagner et mettre de l'avant les initiatives locales visant les 3RV-E », la mise en place de programmes de subvention pour les produits réutilisables ou l'herbicyclage.

Déjà certaines municipalités ont mis en place des programmes d'aide financière pour leur citoyen pour certains produits (couches lavables généralement).

M. Maxime Groleau présente différentes informations sur des programmes existants ailleurs au Québec afin d'engager une discussion avec les administrateurs. Aucune orientation n'est prise mais il sera pertinent de continuer à discuter de l'idée lors d'une prochaine rencontre.

5) **ÉCOCENTRES**

a) **Achat - Véhicule de type pickup**

La RIDT a demandé des prix à différents fournisseurs dans la région et le détail est fourni aux membres. Le délai de livraison d'un véhicule neuf varie de 2 mois à 8 mois.

Il est proposé par M. Alain Dubé, appuyé par M. Bernard Caron de procéder à l'achat d'un véhicule de type pickup Chevrolet Silverado 1500 2025 chez Témis Chevrolet de Témiscouata-sur-le-Lac pour un montant de 56 919 \$ avant taxes, tel que soumis.

L'achat de ce véhicule sera effectué à partir du fond de roulement de la RIDT et son remboursement sera étalé sur une période de 10 ans.

M. Maxime Groleau est autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires incluant l'immatriculation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2025-1813**

b) **Achat - Remorque de type « dompeur »**

La remorque « dompeur » actuelle de la RIDT est en fin de vie. Achetée en 2010, elle est en acier galvanisé, mesure 5'x10' et pèse 2 600 lbs.

La RIDT a demandé des prix à trois fournisseurs pour une remorque « dompeur » en aluminium de 6'x12' avec des côtés de 48" et une toile sur rouleau. Elle est équipée de 2 rampes amovibles fixées sur les côtés, de deux essieux de 5 200 lbs à lames et d'un pneu de secours. Le poids approximatif sera de 1 800 lbs et le délai de fabrication de 4 à 6 semaines. Le détail des prix soumis est fourni aux membres.

Il est proposé par M. Raymond Lavoie, appuyé par M. Claude Gallant de procéder à l'achat d'une remorque neuve de type « dompeur » chez Remorques Savage de Sherbrooke pour un montant de 15 105 avant taxes, tel que soumis.

S'il n'y a pas de contre-indication technique, des essieux de 3 500 lbs seront installés au lieu de ceux de 5 200 lbs.

L'achat de cette remorque sera effectué à partir du fond de roulement de la RIDT et son remboursement sera étalé sur une période de 10 ans.

M. Maxime Groleau est autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires incluant l'immatriculation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2025-1814**

c) **Achat - Système mobile de nettoyage sous pression**

Afin de pouvoir procéder au nettoyage de différents équipements lors des opérations de la RIDT (compacteur à déchets, aérateurs des étangs de traitement) ainsi que pour effectuer le nettoyage ponctuel des conteneurs pour matières organiques sur le territoire, la RIDT souhaite acheter un système mobile de nettoyage sous pression. Il sera déplacé grâce à une remorque de la RIDT.

Il est proposé par M. Denis Blais, appuyé par M. Bruno Malenfant, que la RIDT achète un système mobile de nettoyage sous pression au coût de 5 900 \$ plus taxes à l'entreprise Value Industrial.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2025-1815**

d) **Don de matériel récupéré à divers organismes dans la région**

La RIDT a reçu à l'écocentre de Dégelis de nombreuses palettes de matériel neuf. Au lieu d'enfouir le matériel, il a été mis de côté. Il s'agit de différents éléments comme des gourdes, des boîtes à lunch isothermes, des louches, des tasses en plastique, des blocs-notes et des petits pots pour peinture artistique.

La RIDT a fait le tour des organismes de la région pour leur donner gratuitement le matériel souhaité. Au total plus de 6 000 items ont été redistribués gratuitement à 18 organismes.

6) **LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE**

a) **Suivi - Émission d'odeurs potentielles**

Bien que la RIDT n'a reçu aucune plainte ou réclamation officielle depuis 2019, un citoyen a interpellé le conseil municipal de Dégelis pour dire qu'il y avait des odeurs occasionnelles provenant du lieu d'enfouissement. Un suivi a été effectué avec la ville de Dégelis pour que la RIDT soit avisée d'un éventuel problème.

b) Entente de partenariat JM Bastille – RIDT pour le matériel de recouvrement « fluff » au LET

Tous les membres ont reçu une copie du projet d'entente de partenariat à intervenir entre JM Bastille et la RIDT pour la fourniture de matériel de recouvrement journalier au lieu d'enfouissement technique.

Il est proposé par M. Bruno Malenfant, appuyé par Mme Vicky Ouellet, que la RIDT accepte l'entente de partenariat proposée.

M. Maxime Groleau est autorisé à signer l'entente pour le compte de la RIDT.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2024-1816**

c) Possibilité de modification du Règlement sur l'élimination et l'incinération des matières résiduelles (REIMR)

M. Maxime Groleau donne quelques explications aux administrateurs sur le projet de modification du Règlement sur l'élimination des matières résiduelles (REIMR) que le Gouvernement du Québec a déposé.

Aucune décision n'est à prendre actuellement mais certaines modifications pourraient avoir des incidences sur les opérations du lieu d'enfouissement technique de la RIDT à Dégelis, notamment pour la gestion des biogaz

d) Reboisement d'un terrain de la RIDT sur la route 295

Afin d'éviter des percées visuelles de la route 295 vers les futures cellules d'enfouissement 4 et 5, la RIDT va faire procéder au reboisement d'un de ses terrains (450'x450'). La RIDT ferait affaire avec le Groupement forestier pour choisir les essences et effectuer les travaux.

e) Mise de côté de femelles de cerfs de Virginie pour le MELCCFP

Cet hiver, entre le 1^{er} mars et la mi-mai, la RIDT va collaborer avec la Direction de la gestion de la faune du Bas-Saint-Laurent afin de prendre des données sur des femelles cerf de Virginie victimes de collisions routières dans le cadre d'une étude sur la productivité de cette espèce qui va se dérouler dans plusieurs régions du Québec.

Certaines carcasses de cerfs de Virginie apportées au lieu d'enfouissement seront mises de côté pour que des spécialistes viennent faire des prélèvements. Elles seront par la suite enfouies, comme prévu.

7) VARIA

Aucun point au varia

8) PROCHAINE RENCONTRE

- Mercredi 19 mars 2025
- Mercredi 16 avril 2025
- Mercredi 21 mai 2025
- Mercredi 18 juin 2025
- Pas de rencontre en juillet 2025
- Mercredi 27 août 2025
- Mercredi 24 septembre 2025
- Pas de rencontre en octobre 2025
- Mercredi 26 novembre 2025
- Mercredi 17 décembre 2025

9) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Vicky Ouellet de lever l'assemblée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2024-1817**

Claude H. Pelletier, Président

Maxime Groleau, secrétaire-trésorier